

MARCHÉ DE L'EMPLOI

CHIFFRES ET COMMENTAIRES OCTOBRE 2009

LE FOREM

MENSUEL NUMÉRO 11 - NOVEMBRE 2009 - D/2008/5892/1

CRISE ÉCONOMIQUE, UN AN PLUS TARD

Si depuis le début de l'été, quelques signes de reprise de l'activité économique apparaissent (confiance des chefs d'entreprise en hausse, stabilisation de l'activité intérim), ces indicateurs positifs ne se répercutent toutefois pas encore sur les chiffres du marché de l'emploi. Un an après le déclenchement, le marché de l'emploi continue de subir les effets de la crise économique.

Ainsi, la demande d'emploi reste orientée à la hausse sur base annuelle (+6,0%). Fin octobre 2009, la Région wallonne de langue française dénombre 226 397 demandeurs d'emploi (D.E.) demandeurs d'allocations et 22 093 jeunes en stage d'attente et totalise 252 487 demandeurs d'emploi inoccupés (D.E.I.).

Le niveau des postes d'emploi gérés par le Forem en octobre 2009 reste inférieur de 22% au volume traité en octobre 2008.

Le chômage temporaire, calculé par l'ONEM, concerne plus de 49 000 ouvriers wallons en septembre 2009. Même si cette mesure est en recul ces derniers mois, elle se maintient à un niveau beaucoup plus élevé qu'il y a un an (+30%).

L'activité intérimaire sur l'ensemble du pays continue à décroître sur base annuelle. Après deux mois d'une certaine stabilité, l'activité diminue à nouveau de 1,4% entre juillet et août indiquant les derniers chiffres de Federgon. Pour le troisième mois consécutif, l'activité intérim augmente légèrement dans le segment des ouvriers, mais continue à diminuer pour les employés. Une rubrique de ce numéro fait écho d'une récente étude réalisée par le Bureau

International du Travail sur l'évolution de l'activité des agences d'emploi privées.

Le nombre de faillites enregistrées en octobre en Région wallonne reste orienté à la hausse. En octobre 2009, 274 faillites ont été recensées en Région wallonne selon le site internet spécialisé Graydon. Par rapport à octobre 2008, il s'agit d'une augmentation de 19,1%.

L'impact de la crise se vérifie également au niveau des dernières données EFT (Enquête sur les Forces de Travail) qui mesurent trimestriellement les principaux indicateurs du marché du travail. Le taux d'emploi wallon au 1^{er} trimestre 2009 s'élève ainsi à 56,9% contre 57,8% au 1^{er} trimestre 2008. Le taux de chômage est lui passé de 9,8% au 1^{er} trimestre 2008 à 11,8% un an plus tard.

La Belgique, et la Wallonie en particulier, présentent de nombreuses disparités sous régionales en matière de performances économiques. Ceci est d'autant plus vrai en temps de crise en fonction des spécialisations sectorielles des différentes sous-régions. Le supplément bimestriel de ce mois identifie et décrit les communes belges qui présentent une homogénéité en termes de mobilité géographique. Bien qu'il existe à cette époque des questions plus prioritaires, la mise en œuvre des politiques régionales requiert la définition de périmètres territoriaux qui résultent de facteurs traduisant les comportements des citoyens.

LES CHIFFRES-CLÉS DU MOIS

Région wallonne

- Taux de chômage harmonisé (BIT), 1^{er} trimestre 2009 : 11,8% (source SPF Économie)
- Chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés, septembre 2009 : 202 817 (source ONEM)

Région wallonne de langue française, octobre 2009

- Demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations : 204 304 (source Le Forem)
- Jeunes en stage d'attente : 22 093 (source Le Forem)
- Indicateur de demande d'emploi : 15,1% (source Le Forem)

Ces facteurs sont à la fois liés aux caractéristiques socio-professionnelles de la personne, au type d'emploi proposé, à l'infrastructure et, demain vraisemblablement plus qu'aujourd'hui, à des coûts environnementaux. Ainsi, un territoire défini sur base de l'homogénéité du comportement de navette des travailleurs qui y résident, peut rendre compte d'autres facteurs à l'oeuvre influençant ce comportement. Ce périmètre géographique de mobilité ainsi identifié permet d'éclairer des plans d'actions relatifs notamment à l'orientation, l'information, la formation, l'insertion à l'emploi, l'activation, l'accompagnement... tout en rendant compte de spécificités sous-territoriales et des structures locales mises en place. À découvrir en cahier central.

En cahier central : supplément bimestriel consacré aux territoires, bassins et zones d'emploi.

INDICATEURS HARMONISÉS AU NIVEAU EUROPÉEN

Cette rubrique présente les principaux indicateurs du marché de l'emploi tels que définis suite aux recommandations du Bureau International de Travail (BIT) : le taux d'activité, le taux d'emploi et le taux de chômage. Ces taux sont calculés sur base des résultats des Enquêtes sur les Forces de Travail (EFT). Ces enquêtes sont réalisées par le SPF Economie qui publie les résultats par année et trimestre.

Selon le BIT, une personne au chômage en âge de travailler (de 15 ans ou plus) répond simultanément à trois conditions : être sans emploi, être disponible pour un emploi dans les 15 jours, chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement. Une personne considérée comme chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrite au Forem (et inversement).

L'impact de la crise économique est perceptible dans les données relatives au 1^{er} trimestre 2009. Le taux d'emploi de la Région wallonne s'élève désormais à 56,9% contre 57,8% au 1^{er} trimestre 2008. La diminution du taux d'emploi ne concerne pas l'ensemble des tranches d'âge.

Celle-ci est plus marquée auprès des personnes âgées de 25 à 49 ans (passant de 77,6% à 76,1% entre le 1^{er} trimestre 2008 et le 1^{er} trimestre 2009).

Le taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans est passé de 22,8% à 21,9%. Parmi les personnes âgées de 50 ans et plus, le taux d'emploi reste orienté à la hausse, atteignant 46,6% au 1^{er} trimestre 2009 contre 45,8% un an plus tôt.

Tant les hommes que les femmes sont concernés par la baisse du taux d'emploi. Au niveau des hommes, il s'élève à 63,7% au 1^{er} trimestre 2009, soit un écart sur un an de - 0,6 point de pourcentage, tandis que le taux d'emploi féminin est passé de 51,4% à 50,2% en un an (-1,2 point de pourcentage).

Les **trois chiffres** à retenir pour la Wallonie en 2008 sont :

- un taux d'activité de 63,6 %
- un taux d'emploi de 57,2 %
- un taux de chômage de 10,1 %

Région	Taux d'activité harmonisé	Taux d'emploi harmonisé	Taux de chômage harmonisé			
	2008 annuel	2008 annuel	2007 annuel	2008 annuel	2008 trimestre 1	2009* trimestre 1
Wallonie	63,6	57,2	10,5	10,1	9,8	11,8
Bruxelles	66,2	55,6	17,2	16,0	16,4	15,2
Flandre	69,2	66,5	4,4	3,9	4,1	4,7
Belgique	67,1	62,4	7,5	7,0	7,1	7,9

Source : SPF Economie, Direction générale Statistiques et information économique, Enquêtes sur les Forces de Travail
* dernières données disponibles

CHÔMEURS DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS

L'ONEM communique tous les mois la statistique des chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés⁽¹⁾. Cette statistique renseigne sur l'importance des paiements effectués par l'ONEM et permet notamment d'éclairer les évolutions du chômage. Les données sont communiquées avec un mois de décalage par rapport aux données du Forem.

En Wallonie, le nombre de chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés est passé de 212 891 en août 2009 à 202 817 en septembre 2009, soit une baisse de 4,7 %.

À un an d'écart, le nombre de chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés wallons augmente de 2,8 % (contre +8,8% au niveau national). Cette hausse annuelle est portée par les hommes (+9,1%) alors que le nombre de femmes continue de diminuer (-3,2%).

Septembre 2009	CCI-DE		
	Hommes	Femmes	Total
Wallonie	104 133	98 684	202 817
Bruxelles	40 784	34 058	74 842
Flandre	91 219	75 625	166 844
Belgique	236 136	208 367	444 503

Source : ONEM, Stat info

(1) Après un emploi à temps plein ou après les études.

SYNOPTIQUE DES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS EN RÉGION WALLONNE DE LANGUE FRANÇAISE

Les politiques régionales de l'emploi ciblent prioritairement deux catégories de demandeurs d'emploi inoccupés (D.E.I.).

Les D.E. demandeurs d'allocations regroupent les personnes qui perçoivent des allocations de chômage (sur base d'un travail à temps plein ou à temps partiel) ou des allocations d'attente. Les allocations d'attente sont forfaitaires et inférieures aux allocations de chômage.

Les jeunes en stage d'attente à la sortie des études sont considérés comme demandeurs d'emploi non indemnisés. Ces jeunes doivent, de ce fait, accepter tout emploi convenable (ou formation convenable) qui leur est proposé(e).

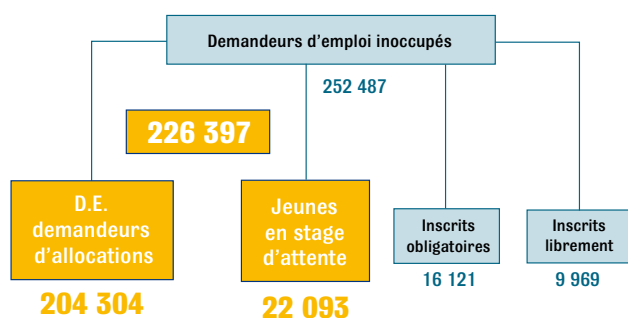
Fin octobre, ces deux catégories totalisent 226 397 personnes dont 90,2 % sont des D.E. demandeurs d'allocations et 9,8 % des jeunes en stage d'attente.

Entre septembre 2009 et octobre 2009, le nombre de D.E. demandeurs d'allocations et de jeunes en stage d'attente

a diminué de 8 957 unités (-3,8%). Cette évolution est comparable à celles observées habituellement au mois d'octobre (-3,8 % en octobre 2008 et -2,6 % en octobre 2007).

Les D.E. demandeurs d'allocations enregistrent un recul mensuel de 3,3 % (6 998 personnes en moins) alors que le nombre de jeunes en stage d'attente diminue de 8,1 % (1 959 jeunes en moins). La diminution des D.E. demandeurs d'emploi s'explique notamment par la reprise de l'activité des entreprises après la période d'été, où traditionnellement les recrutements sont moindres. Le recul des jeunes en stage d'attente reflète l'entrée progressive sur le marché du travail des jeunes récemment diplômés et qui accèdent à un premier emploi.

À un an d'écart, le nombre de D.E. d'allocations et de jeunes en stage d'attente reste orienté à la hausse : + 12 877 personnes (+ 6,0 %). L'écart annuel est orienté à la hausse depuis mars 2009, bien qu'il tend à se stabiliser depuis le mois d'août.



Source : le Forem

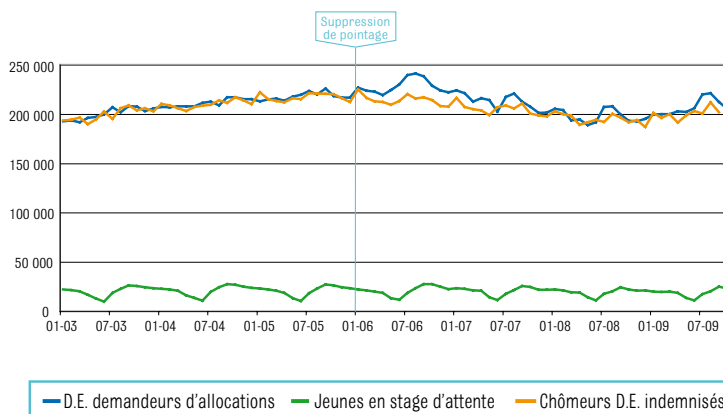
Au-delà de ces deux catégories principales, on distingue deux autres groupes de D.E.I. Les « inscrits obligatoirement » qui regroupent les personnes exclues temporairement des allocations de chômage ainsi que les demandeurs d'emploi à charge du C.P.A.S. et les « inscrits librement » qui n'ont pas droit aux allocations de chômage mais peuvent bénéficier des services du Forem. En octobre 2009, ces groupes comptent respectivement 16 121 et 9 969 personnes.

ÉVOLUTION DES D.E. DEMANDEURS D'ALLOCATIONS ET DES JEUNES EN STAGE D'ATTENTE EN RÉGION WALLONNE DE LANGUE FRANÇAISE

Bien que les chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés et les D.E. demandeurs d'allocations ne regroupent pas exactement les mêmes personnes⁽¹⁾, l'analyse des évolutions historiques de ces deux catégories indique désormais une hausse à un an.

Le nombre total de D.E. demandeurs d'allocations a augmenté d'octobre 2008 à octobre 2009 de 6,3 %.

Le nombre de chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés⁽²⁾ progresse de 2,7 % en un an. Ainsi la Région wallonne de langue française dénombre 200 971 chômeurs indemnisés par l'ONEM⁽³⁾ en septembre 2009 pour 195 643 un an plus tôt.



Source : le Forem - ONEM

(1) La première statistique est basée sur les paiements et la seconde sur l'inscription comme demandeur d'emploi.

(2) Après temps plein ou après études.

(3) 212 891 pour l'ensemble de la Région wallonne dont 2 012 en Communauté germanophone.

RÉPARTITION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

DEMANDEURS D'ALLOCATIONS ET DES JEUNES EN STAGE D'ATTENTE EN RÉGION WALLONNE DE LANGUE FRANÇAISE

Parmi les 226 397 D.E. demandeurs d'allocations et jeunes en stage d'attente enregistrés en Région wallonne de langue française en octobre 2009, 54,2 % sont des femmes, 24,5 % sont âgées de moins de 25 ans, 51,4 % n'ont pas dépassé le niveau de l'enseignement secondaire du second degré et 41,3 % ont une durée d'inoccupation de plus de deux ans.

La demande d'emploi est en hausse à un an d'écart depuis mars 2009. Par rapport au mois dernier, l'écart à un an reste stable avec une hausse globale de 6,0 %, soit 12 877 personnes en plus. Cette augmentation se vérifie surtout au niveau des D.E. demandeurs d'allocations (+6,3 %, soit +12 114 personnes), tandis que le nombre de jeunes en stage d'attente augmente de 3,6 %, soit +763 personnes.

Par rapport à septembre, les hausses à un an concernent toujours davantage le même public : les jeunes, les seniors, les personnes qualifiées et celles inoccupées depuis moins d'un an.

Ainsi, la catégorie des demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans présente la plus forte augmentation (+10,2 %). Toutes les autres classes d'âges voient également leurs

effectifs gonfler et principalement les jeunes de moins de 25 ans (+7,7 %) et les personnes âgées de 25 à 30 ans (+7,5 %).

Même constat pour les catégories d'études, toutes sont en hausse. L'augmentation la plus forte en valeur absolue concerne les diplômés du secondaire du 3^{ème} degré (+5 395 personnes, soit +7,8 %). Les diplômés d'études supérieures enregistrent la plus forte hausse en pourcentage (+9,2 %, soit +2 314 personnes).

Au niveau de la durée d'inoccupation, une diminution n'est observée que parmi les D.E. demandeurs d'allocations et jeunes en stage d'attente inoccupés depuis plus de cinq ans : -2,0 %, soit -979 personnes. Cette baisse à un an d'écart se réduit toutefois de mois en mois. Elle était en effet de -4,0 % en mars (mois au cours duquel la demande d'emploi a commencé à augmenter) et encore de -2,5 % le mois dernier. Les autres catégories sont en hausse et particulièrement les personnes récemment entrées dans la demande d'emploi. La hausse est de 9,0 % (+5 315 personnes) parmi celles inoccupées depuis moins de six mois et de 25,6 % (+6 131 personnes) parmi celles dont la durée est comprise entre six mois et moins d'un an.

Octobre 2009	D.E. demandeurs d'allocations	Jeunes en stage d'attente	Total	% Femmes	Écart annuel
Répartition selon la classe d'âges					
Moins de 25 ans	35 157	20 392	55 549	48,2 %	+ 7,7 %
25 ans à moins de 30 ans	30 553	1 696	32 249	50,6 %	+ 7,5 %
30 ans à moins de 40 ans	47 484	5	47 489	51,1 %	+ 4,2 %
40 ans à moins de 50 ans	43 425	0	43 425	49,4 %	+ 0,7 %
50 ans et plus	47 685	0	47 685	50,9 %	+ 10,2 %
Répartition selon le niveau d'études					
Primaire + sec. de base	53 186	2 430	55 616	40,3 %	+ 4,8 %
Secondaire 2 ^{ème} degré	57 476	3 245	60 721	49,7 %	+ 3,4 %
Secondaire 3 ^{ème} degré	64 401	9 725	74 126	55,2 %	+ 7,8 %
Supérieur	21 380	6 178	27 558	59,8 %	+ 9,2 %
Apprentissage	7 188	510	7 698	37,0 %	+ 7,3 %
Autres	673	5	678	39,5 %	+ 15,1 %
Répartition selon la durée inoccupation					
Moins de 6 mois	44 707	19 943	64 650	49,7 %	+ 9,0 %
6 mois à moins d'1 an	28 162	1 886	30 048	46,4 %	+ 25,6 %
1 an à moins de 2 ans	37 952	210	38 162	50,0 %	+ 4,9 %
2 ans à moins de 5 ans	44 931	54	44 985	50,2 %	+ 1,4 %
5 ans et plus	48 552	0	48 552	52,3 %	-2,0 %
TOTAL	204 304	22 093	226 397	49,9 %	+ 6,0 %

Source : le Forem

SUPPLÉMENT BIMESTRIEL

TERRITOIRES, BASSINS ET ZONES D'EMPLOI : LEVIERS DE L'ACTION LOCALE

Lors de la conception et de l'évaluation de plans locaux au sein des territoires couverts par les acteurs de l'emploi, il apparaît souvent nécessaire de disposer d'une découpe sous-territoriale fine afin de faciliter la mise en œuvre de certains projets. Actuellement, sur base des connaissances locales, des regroupements de communes ont été

produits empiriquement. Cet article, après avoir examiné la question du périmètre du champ d'actions au sein d'une politique intégrée d'emploi, illustre, par le recours à une méthode multivariée objectivante, une découpe territoriale sur base de communes qui présentent une homogénéité en termes de mobilité géographique.

DÉFINIR UN PÉRIMÈTRE POUR L'ACTION

Comme souvent dans l'analyse, et particulièrement en termes de complémentarité entre l'approche locale et régionale du marché de l'emploi, entre l'expression des subjectivités des acteurs de terrain et la recherche d'objectifs facilitant l'adhésion commune, la question de la définition du territoire n'est pas anodine. Ceci d'autant plus au sein d'une région présentant des disparités en termes de chômage et d'opportunités d'emploi.

Si, depuis quelques décennies, l'évolution de la modernité vers plus de décentralisation encourage l'émergence de nouvelles formes de régulation du marché de l'emploi, les politiques ont, pour paraphraser C. Guittou¹, « moins vocation à être décentralisées que territorialisées », c'est-à-dire qu'elles sont élaborées et pilotées centralement mais mises en œuvre de manière décentralisée.

Classiquement, ces deux approches requièrent une gestion intégrée de l'abord macro-économique qui comporte les finalités politiques de l'intermédiation pour l'ensemble d'une région (orientation, information, formation, insertion à l'emploi, activation, accompagnement, etc.) et d'autre part, de l'abord micro-économique où les approches sous-territoriales sont articulées à des réalités locales ou encore développées par des réseaux d'acteurs.

Si aujourd'hui nos sociétés évoluent vers la complémentarité de ces abords, c'est vraisemblablement parce que là où cela fonctionne, on profite à la fois d'un partage de responsabilités entre acteurs en limitant les effets de clientélisme, ou de balkanisation, on gère l'universalité ou l'égalité de traitement des citoyens et on intègre les moyens en profitant des économies d'échelle, dans une situation où les ressources ne sont pas infinies.

ZONE ET BASSIN D'EMPLOI

Ainsi, dans cet enjeu d'intégration du « régional et du local », le territoire représente un cadre de travail important pour définir les actions de développement ou de maintien. D'aucuns, comme l'INSEE en France, distinguent les concepts de « zone » et de « bassin » d'emploi. Alors que la « zone d'emploi » présente un territoire à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent et où les établissements trouvent l'essentiel de la main d'œuvre pour occuper les emplois offerts, le « bassin d'emploi » renverrait à un périmètre plus réduit où l'homogénéité géographique – dont celle des navettes entre domicile et lieu de travail – serait plus importante.

Dans les deux cas, la mobilité géographique joue un rôle relativement central comparativement aux autres formes de mobilité permettant l'appariement entre la main d'œuvre disponible à un endroit et la demande de travail des entreprises comme lors de changements de résidence, changements du lieu de travail ou d'employeur...

La mobilité géographique – mesurée par les navettes entre commune du domicile et du lieu de travail – peut être considérée comme traduisant un comportement qui

résulte des effets conjoints d'un ensemble de facteurs². Ces facteurs sont à la fois liés à la personne (le genre, l'âge et le niveau de qualification affectent le niveau de mobilité, etc), à l'employeur et au type d'emploi (comme la spécialisation sectorielle d'un territoire), à l'infrastructure (présence de lignes de train et de bus, axes routiers, dispositifs de garde d'enfants, écoles...) et, demain vraisemblablement plus qu'aujourd'hui, à des coûts environnementaux.

Ainsi, un territoire défini sur base de l'homogénéité du comportement de navette des travailleurs qui y résident, peut rendre compte d'autres facteurs à l'œuvre influençant ce comportement. Toutefois, à ce stade, l'analyse proposée ici reste limitée aux travailleurs salariés sans considérer, par exemple, la mobilité bien réelle des travailleurs indépendants ou des demandeurs d'emploi pour lesquels, contrairement aux navettes, l'analyse ne peut être actuellement réalisée.

(1) Les territoires de l'emploi et de l'insertion – cahiers du Griot 2008

(2) Note documentaire du Conseil Central de l'Économie relative à la mobilité géographique de la main d'œuvre – Octobre 2009.

QUESTION DE DONNÉES ET DE MÉTHODE

La méthode d'analyse utilisant ici des données rendant compte des navettes des travailleurs à l'aide d'une méthode de classification ascendante hiérarchique (CAH), bien que proche de méthode comme « Mirabelle » de l'INSEE est toutefois différente³.

- Différentes sources de données sont utilisées habituellement pour rendre compte de la mobilité géographique des travailleurs. Elles présentent des limites d'utilisation. À côté des données régulières des enquêtes sur les forces de travail (qui ne peuvent être exploitées au niveau communal compte tenu de la constitution du panel de l'enquête), le recensement décennal constituait jusqu'à présent la référence⁴.

Toutefois, à l'occasion de la mise en œuvre du programme de mobilité interrégionale entre services publics de l'emploi en Belgique, l'ONSS a préparé une matrice des navettes entre communes (volumes d'échanges de travailleurs salariés entre la commune de domicile et du lieu de travail déclaré par l'entreprise dans la DMFA)⁵. Cette source de données administratives de l'ONSS, constitue une alternative de premier choix aux sources anciennes. Bien qu'encore perfectibles, ces données, dont il s'agit d'une des premières exploitations, offrent une base actuelle et robuste⁶ puisqu'elles correspondent à la situation de décembre 2007 et qu'elles représentent le comportement de navette (intra et inter communale) de plus de 2 950 000 travailleurs⁷. Enfin, cette matrice des navettes a été complétée des navettes extra-frontalières sans toutefois discriminer la commune du lieu de travail hors Belgique.

- L'algorithme de classification a été appliqué de manière standard à la matrice de navettes pour rendre compte des proximités entre les profils de navette des communes. Au départ d'une matrice des similarités des taux

de navette vers les communes du pays, commune par commune, la CAH construit une partition de n classes emboîtées les unes dans les autres en procédant par regroupement 2 à 2. Ainsi au départ des 589 communes (classes de base) on obtient en fin de traitement une classe (La Belgique) regroupant l'ensemble des classes. Chaque classe d'une partition est ainsi incluse dans la classe de la partition suivante. L'algorithme utilisé ici, à chaque regroupement, recherche les deux classes les plus proches en essayant d'augmenter l'inertie intra-classe le plus faiblement possible (méthode de Ward sur distances euclidiennes). Une découpe en groupe de communes correspond donc à une coupe dans l'arbre hiérarchique à une hauteur choisie (cfr la figure 1).

La méthode « Mirabelle » bien qu'utilisant aussi une CAH remplace la notion de distance (similarité entre profils de navettes vers les autres communes) par la notion de lien entre territoires.

(3) Mirabelle est un ensemble d'outils INSEE étudiant les flux et les zonages en France. On trouvera aussi un Discussion Paper du SES y faisant allusion et utilisant les données du recensement de 1991. (DP 2005 – Bassins d'emploi et régions fonctionnelles Y. De Wasseige, M.Laffut, C. Ruyters et coll – Déc. 2000)

(4) En 2001, l'exploitation de cette donnée encodée littéralement a été rendue disponible pour 1/5 des questionnaires.

(5) Chaque trimestre l'entreprise utilisant des travailleurs salariés est tenue d'indiquer dans la déclaration multifonctionnelle (DMFA), dans un grand nombre de cas, par personne, le lieu de l'unité locale d'établissement où travaille la personne. Les données dont il est question dans cette analyse ne reprennent pas les travailleurs des pouvoirs locaux dont on peut penser – par définition – que le comportement de navette est moindre que celui des autres travailleurs.

(6) Limité aux travailleurs salariés, toutes les entreprises ne renseignent pas le lieu de travail. L'ONSS réalise alors des imputations automatiques sur base de clés statistiques pour réconcilier les volumes communaux avec les niveaux géographiques d'ordre supérieur.

(7) L'analyse ne considère pas ici les volumes relatifs aux « imputations automatiques » cfr note 5.

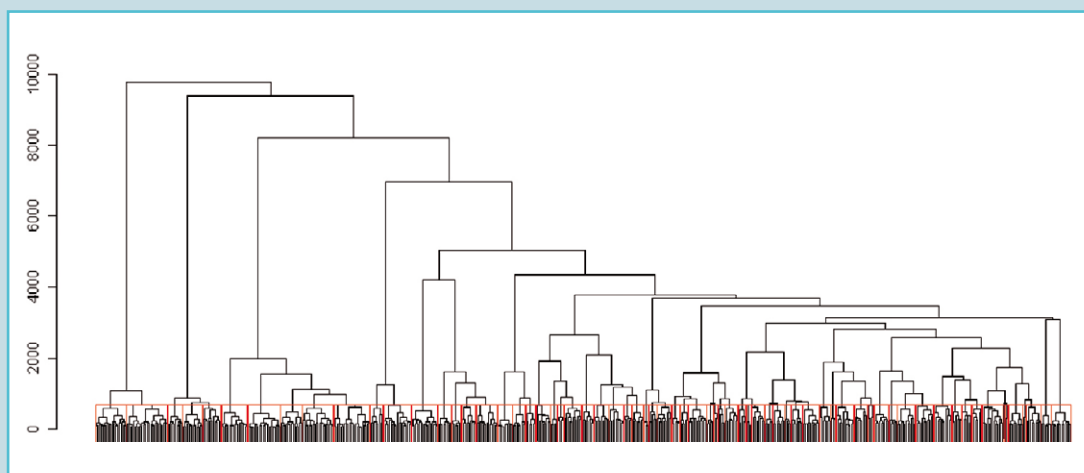


Figure 1 : Dendrogramme regroupant les communes belges avec proposition de découpe fine en 68 clusters

HOMOGÉNÉITÉ TERRITORIALE – LES RÉSULTATS

La Belgique en matière de parts de navetteurs dans la population active occupée est championne européenne de mobilité géographique comme le rappelle la note documentaire du CCE². Au sein du pays, le travailleur wallon est quant à lui parmi les plus mobiles, puisque, globalement, un travailleur sur cinq de Wallonie travaille dans une autre région (Bruxelles, Flandre ou étranger).

L'analyse de la matrice des navettes intercommunales entre domicile et lieu de travail présente une organisation interne importante. La majorité des navettes sont ainsi limitées à une partie du territoire voisin du domicile. En effet, en moyenne, chaque commune ne fournit aucune navette vers 160 communes des 589 possibles et présente un taux de navette (nombre de navettes d'un domicile vers une autre commune / total des navettes sortantes) de plus de 1 % vers, entre une douzaine et une vingtaine de communes.

Le taux de navette d'une commune vers elle-même (qualifié aussi de « taux d'autonomie », cfr note 3) est pour la moitié des communes de Belgique compris entre 9,5 % et 22,4 %. La majorité des habitants d'une commune travaillent ainsi dans une autre commune. Des exceptions notoires existent toutefois pour une trentaine de villes belges où les postes d'emploi dans la commune sont occupés à plus de 40 % par les résidents de la commune : Anvers (60 %), Bruges (57 %), Bastogne (56 %), Tournai (55 %), Gand (55 %), Ostende (54 %), Namur (53 %), etc.

Inversement, Berloz, Heron, Donceel, Burdinne, Fexhes, Faimés, Chastre, Ramilies, Mont Saint Guibert, Crisnée et Beyne Heusay présentent un taux d'autonomie inférieur à 5 % – indiquant qu'il s'agit de communes plus « dortoirs » que d'autres.

Globalement, le centre du pays comprend beaucoup plus de communes où la part de l'emploi pour les personnes domiciliées dans la commune est beaucoup plus faible et la part de navette plus importante.

L'analyse après classification ascendante des profils de communes selon la configuration des taux de navettes de chaque commune vers les autres communes du royaume permet de tracer la figure 2. Cette carte présente deux niveaux d'agrégation : le premier est qualifié de « fin » et propose 68 agrégats (zones colorées), le second, qualifié de « moyen », concerne 24 groupes dont les périmètres sont délimités par de gros traits noirs. Au niveau fin, on pourrait parler de « bassins d'emploi » ou, plus rigoureusement, de « bassins de navettes » dans la mesure où il s'agit de territoires avec une forte homogénéité de profil de navettes (cfr supra).

On observe dans cette carte, qu'hormis le territoire bruxellois découpé au niveau « moyen » qui représente le rôle dominant de la capitale et de son hinterland sur le marché de l'emploi, les territoires au niveau « moyen » ou au niveau des « bassins » qui les composent redessinent la frontière linguistique (à quelques exceptions).

La région namuroise regroupe plusieurs communes au profil de navettes assez semblable, jouxtant directement la région liégeoise. La carte confirme aussi que la région au sud de Charleroi comprend des communes dont le profil de navettes est différent des communes entourant directement Charleroi (et d'ailleurs plus proche du profil de l'Ardenne ou du Hainaut occidental). Mons présente un profil singulier de communes comparativement aux zones voisines.

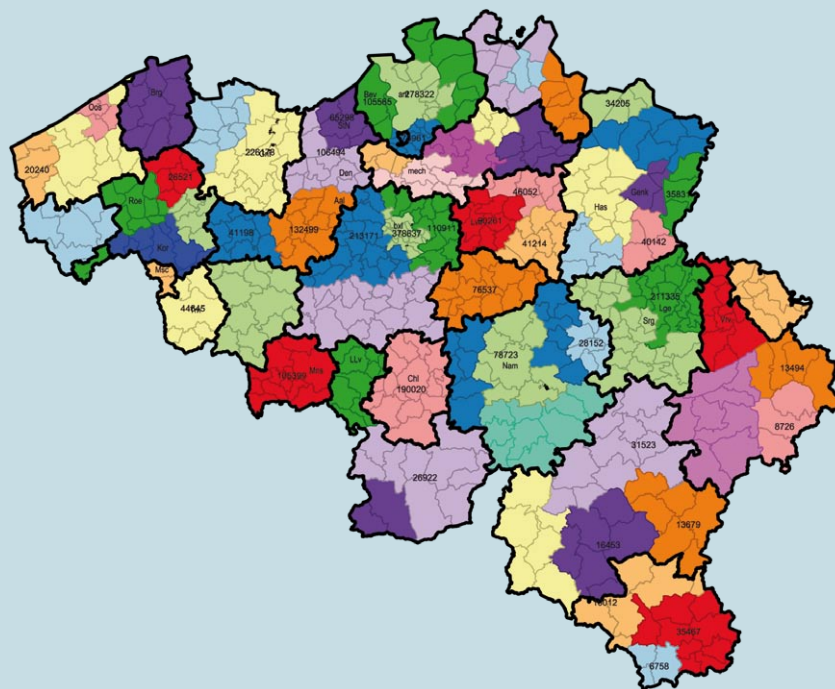


Figure 2 : Propositions d'une double découpe en bassins de navettes

Dans la perspective d'une synergie améliorée entre le « penser global » et « le résultat local », une découpe territoriale plus fine, convenue et concertée paraît utile, comme le préconise d'ailleurs la déclaration de politique régionale en mettant en avant le concept de bassin de vie. Selon la conférence permanente du développement territorial (CPDT) en 2003, le bassin de vie est issu d'une « synthèse » entre bassins d'emploi, bassins scolaire, d'achat et de santé. Bien qu'utilisant des données et concepts différents en nature et en date ainsi que des méthodes d'élaboration différentes, la figure 3 propose une comparaison des découpes entre les territoires déduits de cette analyse et les bassins de vie dessinés en 2003 pour la CPDT (lignes noires).

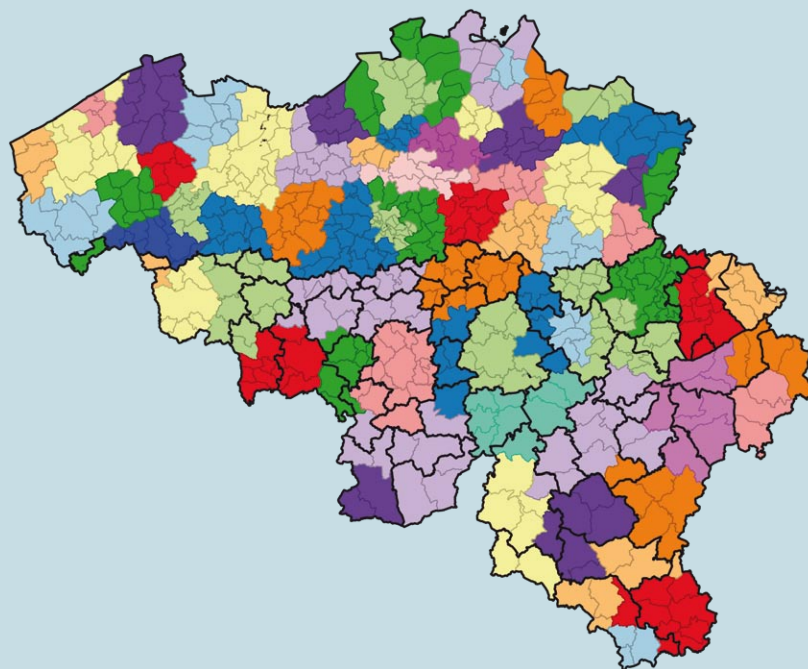


Figure 3 : Comparaison entre bassin de vie et bassin de navettes

En conclusion, si le concept de bassin mérite d'être reconsidéré pour la région, cette contribution indique que, non seulement de nouvelles données de qualité sont utilisables mais que celles-ci permettent de produire une homogénéité de profil entre communes. Il reste donc à actualiser, avec les partenaires adéquats, ce chantier d'analyse pour l'action.

DEMANDE D'EMPLOI EN RÉGION WALLONNE DE LANGUE FRANÇAISE

Fin octobre 2009, l'indicateur de demande d'emploi⁽¹⁾ en Région wallonne de langue française est de 15,1% et enregistre une hausse de 0,9 point de pourcentage par rapport à octobre 2008. Cette hausse est perceptible sur l'ensemble des Directions régionales (D.R.). Le taux de demande d'emploi est de 16,8%⁽²⁾.

La répartition géographique de cet indicateur présente d'importantes disparités. L'est et l'ouest du territoire ainsi que sur l'axe Nationale 4 concentrent une grande partie des communes où l'indicateur est inférieur à la moyenne régionale. C'est au niveau du sillon Sambre et Meuse et de la botte du Hainaut que les indicateurs sont les plus élevés.

Parmi les 253 communes wallonnes de langue française, 197 ont un indicateur inférieur à la moyenne régionale. Sept communes présentent un indicateur inférieur à 7,5% : Perwez (D.R. de Nivelles), Mont-de-l'Enclus (D.R. de Tournai), Nandrin (D.R. de Huy), La Bruyère (D.R. de Namur), Vaux-sur-Sûre, Etalle et Attert (D.R. d'Arlon).

À l'opposé, 56 communes ont un indicateur supérieur ou égal à la moyenne régionale. C'est dans les communes de Colfontaine, Quaregnon, Boussu (D.R. de Mons), Farciennes, Charleroi (D.R. de Charleroi) que sont observés les indicateurs les plus élevés (plus de 23%).

Par rapport à octobre 2008, l'indicateur de toutes les D.R. est orienté à la hausse. On observe que 219 communes connaissent une augmentation de l'indicateur.

Parmi les plus fortes hausses de l'indicateur de demande d'emploi à un an, pointons les communes de Herbeumont, Chiny, Paliseul, Daverdisse (D.R. d'Arlon), Mont-de-l'Enclus (D.R. de Tournai), Froidchapelle (D.R. de Charleroi), Saint-Nicolas (D.R. de Liège) et Erquennes (D.R. de La Louvière) avec des augmentations supérieures à 2 points de pourcentage.

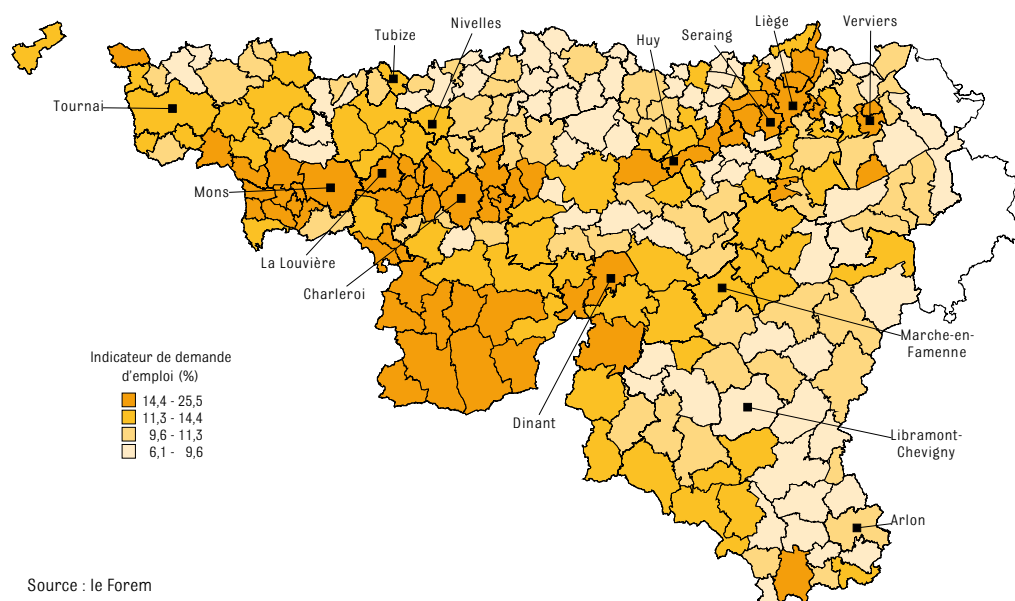
Parmi les 30 communes qui voient l'indicateur diminuer à un an d'écart, les communes de Havelange (D.R. de Namur), Brunehaut (D.R. de Tournai), Lobbes (D.R. de Charleroi), Wellin, Rouvrois, Manhay (D.R. d'Arlon) et Berloz (D.R. de Huy) enregistrent les baisses annuelles les plus importantes avec des diminutions supérieures à 0,5 point de pourcentage.

Ces évolutions doivent cependant être relativisées par rapport au nombre absolu de demandeurs d'emploi dénombrés dans ces communes. Une information détaillée commune par commune peut être consultée via : <http://www.leforem.be/endirect/actions/chiffres-et-analyses/statistiques/statistiques-locales.html>

Direction régionale	Indicateur de demande d'emploi	Écarts à un an (en point de pourcentage)
Mouscron	14,3%	1,3 %
Tournai	12,6%	0,4 %
Mons	19,3%	0,5 %
La Louvière	16,9%	1,1 %
Charleroi	19,2%	0,9 %
Nivelles	10,2%	1,0 %
Namur	13,1%	0,6 %
Arlon	10,4%	1,1 %
Huy	11,9%	0,8 %
Liège	17,9%	1,0 %
Verviers	13,8%	0,9 %
Région wallonne de langue française	15,1%	0,9 %

(1) D.E. demandeurs d'allocations et jeunes en stage d'attente divisés par la dernière estimation de la population active calculée par le Steunpunt WSE pour l'IWEPS (moyenne 2007)

(2) D.E.I. divisés par la dernière estimation de la population active (moyenne 2007).



ANALYSE DES POSTES REÇUS PAR LE FOREM

Depuis le début de l'année, 152 727 postes ont été diffusés par le Forem dont 15 707 durant le mois d'octobre 2009.

Le Forem offre la possibilité à certains partenaires de diffuser leurs offres, parmi ces postes diffusés de manière automatique, 52 267 postes proviennent d'un autre service public de l'emploi (SPE)⁽¹⁾ et 462 d'autres partenaires. Parmi ceux gérés par le Forem, on dénombre 54 694 postes relevant du circuit de travail hors intérim et aides publiques, soit essentiellement les contrats à durée déterminée et indéterminée, 29 734 postes intérimaires⁽²⁾ et 15 570 postes bénéficiant d'aides publiques.

Les chiffres des évolutions à un an montrent un recul marqué des avis de recrutement⁽³⁾. En chiffres cumulés, de janvier à octobre, la diminution est 15,1 %, soit un total de 99 998 postes gérés en 2009 contre 117 802 au cours de la même période en 2008. Durant le seul mois d'octobre, le nombre de postes gérés par le Forem s'est contracté de 22,2 % par rapport à octobre 2008 (dont 31,9 % au niveau du circuit de travail hors intérim et aides publiques).

Postes diffusés selon le circuit de travail	Postes cumulés depuis 01/09	Évolution du cumul à un an	Postes de 09/09	Postes de 09/08	Évolution à un an
Circuit de travail hors intérim et aides publiques	54 694	- 13,3 %	4 720	5 886	- 19,8 %
Postes intérimaires ⁽¹⁾	29 734	- 19,7 %	3 064	4 498	- 31,9 %
Aides publiques (APE, PTP, PFI, etc.)	15 570	- 12,2 %	1 740	1 864	- 6,7 %
Total postes gérés par leForem	99 998	- 15,1 %	9 524	12 248	- 22,2 %
Diffusion autres services publics de l'emploi (SPE)	52 267	-	6 141	-	-
Diffusion autres partenaires	462	-	42	-	-
Total diffusés par le Forem	152 727	-	15 707	-	-

En ce qui concerne les 54 694 postes issus du circuit de travail hors intérim et aides publiques, les cinq groupes professionnels les plus recherchés depuis le début de l'année sont ceux de la formation initiale, des services administratifs, des services aux personnes, de la restauration, et de la vente.

(1) Dans le cadre de l'accord sur l'échange systématique des offres d'emploi entre les organismes publics régionaux de l'emploi.

(2) Parmi les postes intérimaires sont comptabilisés ceux diffusés de manière automatique via le site du Forem.

(3) La diminution annuelle des postes doit être relativisée. Le recul significatif observé pour le circuit « postes intérimaires » est partiellement dû à « l'effet de lancement » du flux automatique de l'intérim il y a un an, en octobre 2008. Lors du premier flux un nombre important de postes avaient été injectés en une seule fois alors qu'ensuite seuls les postes créés au cours du mois ont été ajoutés.

Top 10 des postes cumulés depuis janvier 2009 selon le circuit de travail hors intérim et aides publiques		
Groupes de professions *	Nbre	%
Formation initiale (enseignant, directeur, surveillant, éducateur, inspecteur, ...)	6 773	12,4 %
Services administratifs (agent administratif, secrétaire, agent d'accueil, agent des services publics, ...)	5 151	9,4 %
Services aux personnes (employé de ménage, intervenant auprès d'enfants, aide médical, coiffeur, ...)	4 261	7,8 %
Restauration (serveur, aide-cuisiner, cuisinier, maître d'hôtel, gérant d'établissement, ...)	3 026	5,5 %
Vente (vendeur, télévendeur, commerçant, ...)	2 792	5,1 %
Forces de vente (attaché commercial, représentant, ...)	2 555	4,7 %
Soins paramédicaux (infirmier, aide-soignant, cadre de services paramédicaux, kinésithérapeute, ...)	2 402	4,4 %
Services aux entreprises et aux collectivités (nettoyage, gardiennage, sécurité, surveillance, ...)	2 029	3,7 %
Intervention sociale et culturelle (animateur, éducateur, assistant social, ...)	1 837	3,4 %
Production agricole (cultivateur, jardiner d'espaces verts, éleveur, sylviculteur, ...)	1 687	3,1 %
Total Top 10	22 181	40,6 %
Total des postes du circuit de travail hors intérim et aides publiques	54 694	100,0 %

LE SECTEUR DE L'INTÉRIM, REFLET DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

Le secteur des agences d'emploi privées et du travail intérimaire s'est développé à un rythme important au cours des trente dernières années suivant les entreprises qui réclamaient une main-d'œuvre flexible adaptée aux changements des modes de production. Consciente de l'essor de l'intérim, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) a œuvré à la constitution d'une convention qui régit ce mode de travail. L'action a débouché sur l'élaboration de la convention n°181 en 1997 (ratifiée par la Belgique en 2004) dont l'objectif est d'assurer un équilibre entre la flexibilité des ressources humaines demandée par les entreprises et les besoins des travailleurs en termes de sécurité de l'emploi et d'environnement de travail. L'OIT a défini le rôle des agences d'emploi privées comme agissant en tant qu'intermédiaires qui permettent aux entreprises de disposer d'une plus grande latitude pour augmenter ou réduire leurs effectifs, tout en offrant aux travailleurs suffisamment de sécurité en termes de possibilités et de conditions d'emploi.

Le Bureau International du Travail (BIT), le secrétariat permanent de l'OIT, publie régulièrement un rapport qui touche à l'activité des agences d'emploi privées. Dans l'édition 2009 qui vient d'être publiée, le document a souligné l'impact de la crise financière et économique⁽¹⁾. Dans son introduction, ce rapport démontre qu'il existe une corrélation directe entre la croissance économique et l'état du secteur des agences d'emploi : forte expansion et performance des agences pendant les périodes de forte croissance économique et, a contrario, contraction de l'activité des agences. Actuellement, nous sommes clairement dans le deuxième cas de figure. Depuis mi-2008, les entreprises se sont d'abord privées des travailleurs intérimaires et ont limité le recours à la sous-traitance afin de préserver leur personnel.

Les plus importantes pertes d'emplois temporaires ont été enregistrées dans le secteur manufacturier des pays développés, plus particulièrement dans le secteur automobile. En Allemagne, on estime qu'entre 100 000 et 150 000 travailleurs intérimaires ont perdu leur emploi dans les quatre à six mois qui ont suivi octobre 2008. L'Organisation de Coopération et Développement Économiques (OCDE) a dressé un constat similaire. Selon l'OCDE, c'est l'Espagne qui est la plus touchée en Europe. Dans ce pays, entre le deuxième trimestre 2008 et le deuxième trimestre 2009, près de 90 % de la contraction totale de l'emploi s'explique par la diminution du secteur de l'intérim.

En Belgique, Federgon, la Fédération des partenaires de l'emploi, fait aussi remarquer que la forte régression de l'activité économique a nettement influencé le marché de l'intérim⁽²⁾. Au deuxième trimestre de cette année, on a assisté à une forte diminution de l'activité. Le nombre d'heures prestées a chuté de 28,4 % au niveau national. Si le segment des employés est moins touché (-16,1 %) que celui des ouvriers (-36 %), on note cependant une accélé-

ration du mouvement pour cette catégorie. La contraction de l'activité dans le secteur de l'intérim s'établit à -4,3 % par rapport au premier trimestre 2009 et il s'agit de la sixième baisse consécutive sur base trimestrielle. La Wallonie, qui a enregistré une baisse de 28,4 % à un an d'écart, est moins touchée que la Flandre (-29,7 %). Dans le segment des employés, le nombre d'heures prestées a reculé de 13,8 % et de 35,1 % pour les ouvriers. Federgon fait remarquer que Bruxelles a mis plus de temps à subir les conséquences de la crise (pour l'emploi intérimaire). Les résultats font état d'une croissance négative de 19,6 % pour cette région.

Le Bureau International du Travail s'est tourné vers les grandes agences d'emploi privées pour voir à quelle période elles envisageaient un retournement de la conjoncture. Ces agences n'attendent pas une amélioration de la situation avant le troisième trimestre 2010 au moins. Le BIT souligne d'ailleurs que quand les sociétés envisageront à nouveau de se tourner vers des agences pour satisfaire leurs besoins de main-d'œuvre, cela représentera l'un des premiers signes de reprise. En attendant, le BIT dresse une série de recommandations visant à limiter les effets de la crise : accompagner la transition des travailleurs temporaires licenciés des entreprises utilisatrices vers d'autres missions, éviter la fermeture des agences, réfléchir au rôle du secteur de l'intérim sur les marchés du travail nationaux après la récession en vue d'augmenter ses taux de pénétration, en particulier sur les marchés émergents d'Europe de l'Est, d'Amérique latine et d'Asie, etc.

Dès le début de cette année, le Forem a pris une série de mesures afin d'accompagner les personnes touchées par la crise. Ainsi, la prise en charge des travailleurs licenciés a été renforcée. De plus, les travailleurs mis au chômage économique ont la possibilité de renforcer et de compléter leurs compétences en suivant des formations.

(1) Les agences d'emploi privées, les travailleurs intérimaires et leur contribution au marché du travail, rapport du Bureau international du travail, 2009.

(2) Deuxième trimestre 2009 : le secteur de l'intérim, traditionnellement sensible à la conjoncture, est durement touché, Federgon, 2009

ACTUALITÉS DOCUMENTAIRES

CONJONCTURE ET MARCHÉ DU TRAVAIL EN WALLONIE

SOURCE : IWEPS, 2009

Cette note met à jour l'analyse prévisionnelle de juin 2009 de l'IWEPS, en fonction de l'évolution récente de certains indicateurs régionaux ainsi que de nouvelles informations statistiques publiées au niveau national. L'analyse est en outre complétée par un premier scénario pour l'année 2010.

La première partie du document présente, de façon chronologique, les perspectives économiques en Wallonie pour la période 2008-2010. La seconde section brosse un tableau structurel du marché du travail en Wallonie.

Source : <http://statistiques.wallonie.be/dyn/14/fichiers/conmartr.pdf>



LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE DE LA MAIN-D'ŒUVRE

SOURCE : CCE - CONSEIL CENTRAL DE L'ÉCONOMIE, 2009

La plupart des flux de navetteurs s'effectuent vers Bruxelles. Souvent, il s'agit de postes nécessitant un niveau de qualification élevé et une connaissance en langues, des exigences que l'offre de travail locale ne satisfait qu'insuffisamment.

Les navettes de Flandre en Wallonie et vice versa restent relativement limitées. Notre frontière linguistique semble constituer une barrière à la navette. Les navetteurs wallons faisant la navette vers la Flandre sont plus nombreux qu'en sens inverse.

Les flux transfrontaliers français en direction de la Belgique n'ont cessé de s'accroître.

Au sommaire de cette note documentaire : la mobilité géographique de la main-d'œuvre : faits et chiffres et les déterminants du degré de mobilité géographique de la main-d'œuvre (coût, inconvénients, connaissances linguistiques, etc.).

Source : <http://www.cceerb.fgov.be/txt/fr/doc09-1249.pdf>

BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL, RAPPORT 2008

SOURCE : SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE

L'année 2008 aura été marquée par le lancement de la « Stratégie nationale en matière de bien-être au travail 2008-2012 » par la ministre de l'Emploi, Joëlle Milquet. Cette stratégie correspond à la stratégie de l'Union européenne pour la diminution de 25 % des accidents du travail d'ici 2012.

La Direction générale Contrôle du bien-être au travail présente le bilan de ses activités et fournit des observations sur certains sujets qui lui semblent mériter un débat. Outre des données chiffrées opérationnelles, on retrouvera dans ce rapport un chapitre consacré à la stratégie en matière de bien-être et ses implications concrètes.

Source : <http://www.emploi.belgique.be/WorkArea/showcontent.aspx?id=24818>



INDICATEURS, OBJECTIFS ET VISIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

SOURCE : BFP - BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN, 2009

Le Rapport est centré sur l'étude d'un tableau d'indicateurs de développement durable (IDD) qui montre dans quelle mesure des objectifs stratégiques d'un développement durable (OSDD) sont en cours de réalisation en Belgique. Il examine aussi le choix de ces objectifs stratégiques dans le cadre de visions à long terme de l'évolution de la société, de l'environnement, de l'économie et des politiques publiques.

Source : http://www.plan.be/admin/uploaded/200910261233400.rapport_2009_fr.pdf



Ces actualités documentaires sont extraites d'une publication électronique qui propose un inventaire plus large.

Le Forem,
Analyse du marché de
l'emploi et de la formation
bd Tirou 104
6000 Charleroi
Tél. 071/20 66 78
www.leforem.be